



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL / BUDGET 2025

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, veuillez prendre avis que le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 de la Ville de Saint-Eustache seront soumis pour adoption à une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue, mercredi le 18 décembre 2024, à 19 heures, à la salle du conseil de la mairie, au 145, rue Saint-Louis, laquelle sera diffusée ultérieurement sur le site internet de la ville <https://www.saint-eustache.ca/mairie-conseil-municipal-seances-du-conseil/webdiffusion-des-seances-du-conseil-municipal>. »

Fait à Saint-Eustache, ce 2^e jour de décembre 2024.

La greffière,
Isabelle Boileau